



KPMG AUDIT IS
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Jérôme Benainous

80 Rue de Prony
75017 Paris
France

SRP Groupe S.A.

**Rapport des commissaires aux comptes
sur l'autorisation d'attribution d'actions
gratuites existantes ou à émettre**

Assemblée Générale Mixte du 30 mai 2016 - résolution n°20
SRP Groupe S.A.
ZAC Montjoie - 1, rue des Blés - 93212 La Plaine Saint-Denis Cedex
Ce rapport contient 2 pages



KPMG AUDIT IS
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Jérôme Benainous

80 Rue de Prony
75017 Paris
France

SRP Groupe S.A.

Siège social : ZAC Montjoie - 1, rue des Blés - 93212 La Plaine Saint-Denis Cedex
Capital social : €1 315 613

Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre

Assemblée Générale Mixte du 30 mai 2016 - résolution n°20

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié de votre société et/ou des mandataires sociaux pour un montant maximum de 3% du capital social, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de 38 mois à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre.

Il est précisé que le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de la présente délégation s'imputera sur le montant du plafond global prévu au paragraphe 2 de la treizième résolution.

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

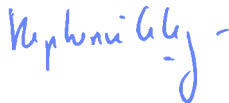
Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du Conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

Paris la Défense, le 4 mai 2016

Paris, le 4 mai 2016

KPMG Audit IS



Stéphanie Ortega
Associée



Jérôme Benaïnous